

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
EST UNE RICHESSE.
PARTAGEZ-LA
AVEC UN
JEUNE !



PARRAINS PAR MILLE
| GROUPE SOS |

illustration : © Juliette Roux



Accompagnez un jeune en manque de repères et aidez-le à s'insérer dans la vie active.

Engagez-vous près de chez vous pendant 1 an et guidez votre filleul vers de nouveaux sommets !

Parrains Par Mille est une association de parrainage d'enfants et de jeunes en France. Reconnue d'utilité publique, elle œuvre pour l'égalité des chances depuis 1990.

www.parrainsparmille.org



DÉPARTEMENT DE PARIS



Direction Régionale
de la Coopération
des Jeunes et de la
Citoyenneté



Direction Régionale de Paris
Région Île de France
Région Île de France

DIRECCTE



SIMPLON





PARRAINS PAR MILLE
| GROUPE SOS |

ENVIE DE SOUTENIR UN JEUNE ? DEVENEZ BOOSTER D'AVENIR !

Aidez un jeune sans appui familial à partir du bon pied dans la vie active en rejoignant notre programme de **parrainage socio-professionnel** !

Qu'est-ce que c'est ?

1 jeune de 16 à 21 ans qui vit en foyer

12 mois de bénévolat
(pour commencer)

4-6 heures d'engagement par mois

Le parrain idéal

 Vous habitez ou travaillez en Île-de-France (75, 92, 93, 94, 95)

 Vous êtes inséré(e) dans la vie active

 Vous avez envie d'aider un jeune

Vos missions

CRÉER UN LIEN DE CONFIANCE



- (Re) mobiliser le jeune sur son orientation professionnelle
- Soutenir, conseiller et encourager votre filleul
- Partager vos expériences

PRÉPARER À L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE



- Aider votre filleul à définir son projet professionnel, fixer et atteindre ses objectifs
- L'aider à rédiger son CV, préparer un entretien et intégrer les codes de l'entreprise

RENDRE LE JEUNE ACTEUR DE SON PROJET



- Accompagner votre filleul à la rencontre de professionnels
- L'aider à élargir son réseau

Parrains Par Mille à vos côtés



Mise à disposition d'outils spécifiques et formations



Accompagnement sur-mesure de chaque parrainage

Nous contacter

Parrains Par Mille
31, rue Planchat
75020 Paris



idf@parrainsparmille.org



01 40 02 02 08